



## Le Président

Lons-le-Saunier, le 26 novembre 2019

Monsieur Jacques HUGON  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de Salins-les-Bains  
Place des Alliés et de la Résistance  
39110 SALINS-LES-BAINS

Nos réf. : PR/Pdt-PLU

**Objet : Mise en compatibilité n°2 du PLU de Salins par déclaration de projet**

Affaire suivie par : Philippe ROUGET

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Tout d'abord, nous précisons que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura ne peut s'opposer à une initiative privée visant la montée en gamme de l'offre d'hébergement et le renforcement de l'image de Salins-les-Bains et qui justifie actuellement les démarches de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Nous souhaitons par contre attirer votre attention sur le probable impact négatif à court et à moyen termes du projet de complexe hôtelier envisagé à proximité immédiate des thermes actuels de Salins-les-Bains. Nous tenons ainsi à vous exprimer nos interrogations sur le projet vis-à-vis de sa localisation qui renforcera l'éloignement des flux de clientèles du centre-ville vers ces activités sanitaires, ludiques et touristiques, alors que plusieurs hôtels en particulier ont déjà dû faire face à l'implantation excentrée du nouvel établissement thermal.

Nous attirons également votre attention et celle des élus, quant à la réalité du marché touristique global, le nombre important de chambres prévues et le niveau de gamme sur lequel le projet présenté dans les documents mis à notre disposition se positionne. Les retombées négatives peuvent être fortes sur un secteur d'activité de l'hôtellerie-restauration en tension (résultats, taux de fréquentation, recrutements).

Dans ce contexte, nous vous rappelons par ailleurs les efforts importants engagés depuis plusieurs années par les hôteliers-restaurateurs du territoire en ce qui concerne la capacité d'accueil de leurs établissements, la modernisation et la diversification de l'offre, et la qualité des prestations proposées, afin d'améliorer le positionnement touristique de Salins-les-Bains, son rôle attractif, et en essayant d'absorber l'impact de l'éloignement des thermes du centre-ville.

Cette ambition devra sans aucun doute s'appuyer sur des collaborations et partenariats à bâtir avec les professionnels salinois, parallèlement à des facilités renforcées pour faire bénéficier l'ensemble de la profession sur Salins-les-Bains de conditions optimisées d'accès aux services des thermes tout au long de l'année pour leurs clientèles, individuelles et surtout les groupes qu'ils sont en pleine capacité à recevoir et pour lesquels une offre complémentaire de prestations dans le domaine de la santé et du bien-être, est à la fois un atout indéniable, mais encore limitée notamment le week-end.

Vous l'aurez compris, nous souhaitons que ce projet en cours d'autorisation réglementaire par cette mise en compatibilité du PLU puisse se construire en tenant compte expressément de l'existant dans une démarche initiée en amont et à laquelle la CCI du Jura pourra avec les professionnels être associée. Nous avons d'ailleurs formulé les remarques décrites ci-dessus lors de la réunion d'examen conjoint le 25 octobre 2019 comme en témoigne le compte-rendu de cette rencontre accessible en ligne.

Vous remerciant de l'attention portée à ces observations et en l'attente de la suite donnée, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.



Jean-Pierre PARIZON

Copie : M. le Président Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins  
Dépôt des observations sur : [mec-plu-salins2@cc-aps.fr](mailto:mec-plu-salins2@cc-aps.fr)